

Habilitation électrique : opérations électriques élémentaires

Bien que non électriciens de métier, de nombreux salariés doivent faire face au danger électrique de manière occasionnelle dans le cadre de leur activité professionnelle. Qu'ils soient opérateurs amenés à réarmer une protection (disjoncteur par exemple) ou agents d'entretien remplaçant les éclairages hors service, ces salariés se retrouvent parfois victimes d'accidents électriques. La méconnaissance étant la principale cause de ces accidents, il est essentiel de former ce personnel à identifier les risques électriques et adopter le comportement adapté.

Personnel concerné

Personnel amené à effectuer des manœuvres électriques simples de remplacement et de réarmement : réarmement de protections, remplacement de fusibles, de lampes d'éclairage, de prises de courant, etc.

Prérequis

Savoir lire et écrire. Aucune connaissance en électricité n'est requise.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier les risques d'origine électrique de son activité professionnelle et d'adopter un comportement adapté face à ces risques.

Programme

- Les connaissances de base en électricité (tension, intensité du courant électrique, résistance, puissance)
- Les conséquences de l'accident électrique sur l'homme (électrisation, court-circuit, incendie électrique, effets indirects)
- Le principe de l'habilitation électrique, les symboles et leur formalisation
- Les zones d'environnement et leurs limites
- La reconnaissance des ouvrages électriques et du matériel
- Les interventions élémentaires de l'habilité BS et BE Manœuvre
- Exemples, mises en situation, simulations (travaux pratiques)

Durée

De 14 heures soit 2 jours.

Nombre de stagiaires

De 1 à 12 stagiaires.

Habilitation électrique : opérations électriques élémentaires

Méthodes pédagogiques

Sous forme d'échanges, alternance d'apports théoriques avec exercices pratiques de simulation.

Suivi et évaluation de la formation

- Le stagiaire est évalué tout au long de la formation afin d'évaluer sa progression.
- Une évaluation théorique (test QCM) et pratique (mise en situation) sera réalisée en fin de stage.
- Une attestation de formation lui sera remise en fin de formation.
- Un bilan en fin de séance est recommandé avec un responsable au sein de l'entreprise.